

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 27-mars-2018 Date de révision 07-févr.-2023 Version 4.5

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 2768849

Nom du produit SP 510™ Hardness Monitor Buffer Solution for 50 mg/L Hardness

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Analyse de l'eau. Détermination de la dureté.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37 CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

FR / EGHS Page 1/17

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acide acétique 2%



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration	Facteur M	Facteur M (long terme)
2-Amino-2-méthylpro panol	124-68-5 (603-070-00-6) 204-709-8 603-070-00-6		Liquide Inflammable 4 - H227 Irritation Cutanée 2 - H315		-	-
			Irritation des Yeux 2 - H319 Aquatique Chronique			

FR / EGHS Page 2/17

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
			4 - H413			
Acide acétique	64-19-7 (607-002-00-6) 200-580-7 607-002-00-6	1 - 5%	Liquide Inflammable 3 - H226 Corrosion Cutanée 1A - H314 Lésions Oculaires 1 - H318	10%<=C<25% Skin Corr. 1A :: C>=90%	-	-
Polyéthylène-glycols	25322-68-3 - -	<1%	Non classé	<u>-</u>	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	ŕ	•	heures - vapeurs -	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
2-Amino-2-méthylpropanol	2900 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Aucun n'a été
124-68-5		signalé	signalé	signalé	signalé
Acide acétique	3310 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Aucun n'a été
64-19-7		signalé	signalé	signalé	signalé

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Conseils généraux

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de Inhalation

symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.

Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Contact avec la peau

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter

FR / EGHS Page 3/17

tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. **Symptômes**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Note au médecin

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas chimique

d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau.

Produits de combustion dangereux oxydes d'azote. monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés

conformément aux réglementations locales.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel

> requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la

matière déversée. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination

ultérieure.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice,

agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens

mécaniques en placant dans des récipients adaptés à l'élimination.

FR / EGHS Page 4/17

Prévention des dangers secondairesNettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Mesures de gestion des risques

Réactif analytique.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France	Suisse
2-Amino-2-méthylpropanol	-	-	TWA: 2.4 ppm
124-68-5			TWA: 8.7 mg/m ³
			STEL: 4.8 ppm
			STEL: 17.4 mg/m ³
			H*
Acide acétique	STEL: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm
64-19-7	STEL: 20 ppm	TWA: 25 mg/m ³	TWA: 25 mg/m ³
	TWA: 25 mg/m ³	STEL: 20 ppm	STEL: 20 ppm
	TWA: 10 ppm	STEL: 50 mg/m ³	STEL: 50 mg/m ³
Polyéthylène-glycols	-	-	TWA: 500 mg/m ³
25322-68-3			

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

Informations supplémentaires Aucune information disponible.

FR / EGHS Page 5/17

Date d'émission 27-mars-2018 Version 4.5

8.2. Contrôles de l'exposition

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation Contrôles techniques

d'un équipement de protection personelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse

sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Les crèmes de protection peuvent aider

> à protéger les zones exposées de la peau. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la

Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Gants								
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants Épaisseur des	gants Délai de rupture						
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection 0,70 mm en Viton™	>480 minutes						
À court terme	Porter des gants de protection 0,20 mm en caoutchouc butyle	>30 minutes						

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Éviter tout

contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire **Protection respiratoire**

dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un

appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

ABEK-P3. Recommended filter type:

Remarques générales en matière

d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux

et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur incolore Odeur Amine

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Masse molaire Aucune donnée disponible

pН @ 20 °C 11.30

Aucune donnée disponible Melting point / freezing point

Point d'ébullition initial et intervalle 102 °C / 215.6 °F

FR / EGHS Page 6/17

d'ébullition

Taux d'évaporation 0.56 (eau = 1)

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative Aucune donnée disponible

Densité 1.10

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Aucune donnée disponible

Partage

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible

Densité relative 1.10 g/mL

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

Classement de la solubilité de l'eau	<u>Hydrosolubilité</u>	Hydrosolubilité Température_
Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F

Solubilité dans d'autres solvants

Nom chimique	classification de solubilité	Solubilité	Solubilité Température
Acide	Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F

Corrosivité du Metal

Taux de Corrosion de L'acierAucune donnée disponibleTaux de Corrosion de L'aluminiumAucune donnée disponible

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité Aucune donnée disponible

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair > 82 °C / 179.6 °F

Méthode CC (test en vase clos Closed Cup)

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité:Aucune donnée disponibleLimite inférieure d'inflammabilitéAucune donnée disponible

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible.

Masse volumique apparente Sans objet

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

FR / EGHS Page 7/17

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

décomposition

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune donnée disponible. Mélange

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
2-Amino-2-méthylpro	Rat	2900 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été signalé	IUCLID
panol	DL ₅₀		signalé		
EDTA, sel	Rat	2700 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été signalé	IUCLID
tétrasodique,	DL ₅₀		signalé		
dihydraté					
Acide acétique	Rat	3310 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été signalé	Fournisseur SDS
	DL ₅₀		signalé		
Polyéthylène-glycols	Rat	30200 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été signalé	ERMA
	DL ₅₀		signalé		
carbonate de	Rat	2000 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été signalé	ECHA
magnésium	DL ₅₀		signalé	-	

FR / EGHS Page 8 / 17

Voie cutanée d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Polyéthylène-glycols	Lapin DL ₅₀	> 20000 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	Fournisseur SDS

L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	14,705.90 mg/kg
---------------------	-----------------

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition		Principales références de la littérature et sources
						de données
Acide acétique	Test de Draize	Lapin	0.050 mg		Corrosif pour la peau	HSDB
				signalé		
Polyéthylène-glycols	Test de Draize	Lapin	550 mg	Aucun n'a été	Non corrosif ou irritant	RTECS
				signalé	pour la peau	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

	Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose	Durée	Résultats	Principales
				rapportée	d'exposition		références de la
							littérature et sources
							de données
Γ	Polyéthylène-glycols	Test de Draize	Lapin	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Non corrosif ou irritant	Fournisseur SDS
L				signalé	signalé	pour les yeux	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
2-Amino-2-méthylpro	Buehler test	Cobaye	Aucune réaction de sensibilisation n'a	IUCLID

FR / EGHS Page 9/17

panol		étée observée.	

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Poly(oxy-1,2-ethaned iyl), .alpha[3,5-dimethyl-1-(2-methylpropyl)he xyl]omegahydroxy-	LCLo	2.19 mg/L	4 heures	Poumons, Thorax ou Respiration Dyspnée	RTECS
carbonate de magnésium	Rat TCL₀	0.22 mg/L	4 heures	cardiaque augmentation de la fréquence du pouls sans baisse de BP Foie tests de la fonction hépatique Rein, Uretère, ou vessie D'autres changements dans la composition de l'urine Sang Changements dans la composition de sérum (par exemple TP, bilirubine, cholestérol) Biochemical Inhibition enzymatique, induction ou modification des niveaux de sang ou de tissus (phosphatases)	RTECS

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Poly(oxy-1,2-ethaned	Rat	0.154 mg/L	28 jours	Poumons, Thorax ou	RTECS
iyl),	TCLo	_		Respiration	
.alpha[3,5-dimethyl-				Le changement structurel ou	
1-(2-methylpropyl)he				fonctionnel dans la trachée ou	
xyl]omegahydroxy-				des bronches	

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

FR / EGHS Page 10/17

Substance invitro Data

Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
2-Amino-2-méthylpropa nol	Mutation dans des micro-organisme s	Salmonella typhimurium	5 mg / plaque	Aucun n'a été signalé	Négatif	ECHA

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data**Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Substance

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Voie cutanée d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
2-Amino-2-méthylpro panol	Rat NOAEL	300 mg/kg	15 jours	Aucun effet toxique sur la reproduction ou le développement n'a été observé	ECHA

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

FR / EGHS Page 11/17

inconnue

<u>Mélange</u>

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

Toxicité aquatique aiguë: Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
Acide acétique	96 heures	Pimephales promelas	CL ₅₀	79 mg/L	GESTIS
carbonate de magnésium	96 heures	Aucun n'a été signalé	CL50	2120 mg/L	ECHA

Crustacés:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
2-Amino-2-méthylpr opanol	48 Heures	Daphina magna	CE ₅₀	65 mg/L	ECHA
Acide acétique	48 Heures	Aucun n'a été signalé	CL ₅₀	90.1 mg/L	GESTIS
carbonate de magnésium	48 Heures	Aucun n'a été signalé	CL ₅₀	140 mg/L	ECHA

Algues:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
carbonate de magnésium	72 Heures	Aucun n'a été signalé	CE ₅₀	18.5 mg/L	ECHA

Toxicité aquatique chronique: Les données de test présentées ci-dessous.

Algues:

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
carbonate de magnésium	72 heures	Aucun n'a été signalé	NOEC	18.5 mg/L	ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange: Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

FR / EGHS Page 12/17

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Partage Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-Amino-2-méthylpropanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide acétique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Polyéthylène-glycols	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens:

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la

Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages contaminés Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

Non réglementé

FR / EGHS Page 13/17

14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Polluant marinSans objet

14.6 Précautions particulières à Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

Informations supplémentaires

Il y a une possibilité que ce produit pourrait être contenu dans un ensemble de réactifs ou un kit composé de différentes matières dangereuses compatibles. Si l'article est pas dans un ensemble réactif ou kit, la classification donnée ci-dessus est applic Si l'article fait partie d'une trousse de réactifs de la classification changerait à ce qui suit:

UN3316 Trousse chimique, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III.

Si l'article est non réglementé, la classification ne s'applique pas.

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
2-Amino-2-méthylpropanol - 124-68-5	75.	
Acide acétique - 64-19-7	75.	

Polluants organiques persistants Sans objet

FR / EGHS Page 14/17

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Non contrôlé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Acide acétique	RG 5,RG 14,RG 15,RG	-
64-19-7	15bis,RG 20bis	

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS N'est pas conforme **TSCA** Est conforme **DSL/NDSL** Est conforme **ENCS** Est conforme Est conforme **IECSC KECL - Existing substances** Est conforme Est conforme **PICCS** AICS (Australie) Est conforme

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 27-mars-2018

FR / EGHS Page 15/17

Date de révision 07-févr.-2023 Nouvelle FDS. Remarque sur la révision

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

Désignation de danger

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies ADN

de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë Chemical Abstracts Service Number CAS

Plafond Valeur limite maximale

à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges CLP

> Irèalement (CE) No. 1272/20081 Dose dérivée sans effet (DNEL

DNEL European Community

CE

ECHA ECHA (The European Chemicals Agency)

Effective Concentration to 50% of a test population CE50

European Economic Community EEC

European Standard ΕN

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

Organisation de l'aviation civile internationale OACI

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits **IUCLID**

chimiques)

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

Concentration minimale avec effet nocif observé LOAEC

Concentration létale 50% CL50

Dose létale 50% DL50

LOLI LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la

réglementation)

Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration) MAK

NOAEL DSENO (Dose sans effet nocif observé) **CSENO** Concentration sans effet toxique observé

OSHA OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du

travail des États-Unis)

Predicted Effect Concentration PEC

Concentration prévisible sans effet (PNEC) **PNEC**

Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) **PBT**

Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No. **REACH**

1907/20061)

RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin

de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis) RTECS

TWA (movenne pondérée en temps) TWA

Désignation « Peau » SKN* SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme) Toxicité spécifique pour certains organes cibles STOT

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Substances of Very High Concern **SVHC**

Valeur Limite d'Exposition TLV

FR / EGHS Page 16 / 17

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Liquides inflammables	D'après les données d'essai

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H227 - Liquide combustible

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme

Conseil en matière de formation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de

travail

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 17/17